

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 2 juillet 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de pouvoirs : 8

Le neuf juillet deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Patrick COURTEIX à Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE ; M. Philippe PELAT à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Michel PESTEIL à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Martine PANNETIER ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER et Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20250709-002

Matière : 7.8 - Finances locales – Fonds de concours

Objet : SYNDICAT DE LA DIEGE – EFFACEMENT DES LIGNES DE TELECOMMUNICATIONS – ROUTE DE PONTY – RD 157

Considérant que le Syndicat de la Diège possède à présent la compétence pour réaliser les travaux de ce type.

Considérant que la Commune a demandé aux services du Syndicat de la Diège de bien vouloir procéder à l'effacement des lignes de télécommunications concernant l'affaire citée en objet.

Considérant que par lettre en date du 17/04/2025, le Président du Syndicat de la Diège lui a fait part des éléments financiers concernant ce projet.

Considérant que la Commune serait redevable au Syndicat de la Diège, après réception des travaux, d'une participation d'un montant de 50% des travaux hors taxes exécutés, soit :

Montant estimatif des travaux hors taxes exécutés : **40.830 € HT**

Fonds de concours de 50% : **20.415 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'inscrire au budget un fonds de concours estimatif représentant 50% du montant hors taxes de cette opération soit la somme de **20.415 €** ;
- De préciser que le fonds de concours sera bien entendu calculé sur le montant des travaux réellement réalisés ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser ces travaux dans les meilleurs délais ;

Fait en Mairie d'Ussel, le 9 juillet 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS